



Stratégie de mise en œuvre

Où

Développer les projets cyclables qui offrent les plus belles possibilités et réaliser les mises à niveau prioritaires sur le réseau existant

Pour que le choix du vélo devienne une option attractive et efficace comme moyen de déplacement au quotidien, il est essentiel que le réseau cyclable soit bien développé. Ce réseau doit donner accès aux lieux d'intérêts et aux quartiers de la ville de façon directe et efficace. Étant donné que près de 50 % du réseau cyclable actuel de la ville a été aménagé selon une approche de conception datant de plus de 25 ans, il est nécessaire que les aménagements qui composent le réseau cyclable actuel soient mis à niveau. L'objectif principal de cette démarche est d'accroître le sentiment de sécurité et le niveau de confort des citoyens lors de leurs déplacements à vélo.

Afin de prioriser les endroits offrant le plus fort potentiel à l'échelle de chaque quartier et de réaliser les mises à niveau prioritaires sur le réseau cyclable existant, la Ville a établi des critères précis et développé des outils d'analyse systématique du réseau cyclable :

- > l'activité humaine;
- > le potentiel de la pratique du vélo;
- > la pratique actuelle du vélo;
- > les nouvelles dessertes;
- > le franchissement de contrainte;
- > l'intermodalité;
- > la présence d'accident;
- > les lignes de désir.

Pour la priorisation des mises à niveau du réseau cyclable, l'outil d'analyse se fonde sur trois critères pour déterminer la non-conformité d'un tronçon du réseau soit :

- > le **type d'aménagement cyclable** n'est pas adéquat (ex. : une bande cyclable qui devrait être une piste cyclable en fonction de l'achalandage automobile);
- > la « **directionnalité** » de l'aménagement n'est pas adéquate (ex. : un aménagement bidirectionnel qui devrait être unidirectionnel);
- > la **largeur** de l'aménagement est insuffisante.

La Ville s'engage à mettre à profit ses analyses afin que les axes cyclables les plus prioritaires soient aménagés ou mis à niveau à l'image de leur potentiel tout en continuant à saisir les occasions initiées, entre autres, par des travaux de réfection (**actions 1.1.1, 1.1.2 et 3.1.3**). Une attention particulière sera portée aux axes cyclables desservant des corridors scolaires afin d'assurer un accès à vélo sécuritaire aux écoles primaires (**action 3.1.5**).

De plus, afin de privilégier des trajets cyclables directs, efficaces et concurrentiels, la Ville s'engage à planifier et à réaliser des infrastructures utilitaires à haut niveau de service pour la pratique du vélo, dont la mise en place des corridors Vélo cité (**action 1.2.1**).

Mailler l'ensemble du réseau cyclable

Le réseau récréatif joue un rôle structurant qui est en complémentarité avec le réseau utilitaire. Dans cette optique et afin de favoriser l'utilisation du vélo, la Ville s'engage à mailler l'ensemble du réseau cyclable sur son territoire en portant une attention particulière à connecter les axes cyclables hors rue (**action 2.1.2**) et à cibler les meilleurs endroits où franchir les contraintes (**action 1.4.1**).

Cibles

1 Augmenter les investissements liés à la Vision à **36 \$ par habitant** par année à partir de 2024

2 Ajouter **60 kilomètres au réseau cyclable** avant 2028, incluant les corridors Vélo cité

3 Réaliser au moins **2 des projets cyclables** parmi les plus prioritaires dans chaque arrondissement avant 2028

4 Compléter pleinement ou amorcer **3 corridors Vélo cité** avant 2028

5 S'assurer que **52,2 % des résidents de Québec** vivent à moins de **150 mètres du réseau cyclable**

6 Réaliser **8 interventions en faveur de la mobilité active** dans les zones de franchissement de contraintes naturelles et anthropiques

Comment

Offrir des aménagements cyclables adaptés au contexte et praticables quatre saisons

Pour que l'ensemble des citoyens puissent envisager d'utiliser le vélo pour leurs déplacements quotidiens, il est important que l'environnement et les aménagements proposés leur permettent de se sentir en sécurité et confortables. Sans quoi, ceux-ci auront une expérience désagréable et choisiront un autre moyen de transport pour se déplacer. Une grande importance doit donc être accordée à l'aménagement et à l'entretien quatre saisons des espaces dédiés aux citoyens qui se déplacent à vélo.

Cette volonté se traduit notamment par l'implantation d'aménagements cyclables ou de types de marquages adaptés au contexte de la rue et dimensionnés en fonction de l'achalandage et de l'occupation actuelle et projetée (**actions 2.3.1 et 2.4.2**). L'idée derrière ces actions est de choisir des types d'aménagements cyclables (ex. une piste cyclable plutôt qu'une bande cyclable) ou des méthodes de marquage (ex. utilisation de peinture plus résistante ou marquage bisannuel) qui permettent de maintenir un cheminement visible et confortable toute l'année. La Ville s'engage également à poursuivre le déploiement du réseau cyclable quatre saisons en plus d'optimiser les étapes nécessaires à l'ouverture et la fermeture du réseau cyclable de manière à rendre praticables le plus longtemps possible les tronçons n'étant pas déjà quatre saisons (**actions 2.2.3 et 2.2.4**).



En plus du confort et de la sécurité, pour qu'un axe cyclable soit emprunté par un maximum de cyclistes, il doit aussi être attrayant. Pour chaque projet cyclable, la Ville intégrera les besoins de verdissement (**action 3.1.4**), d'éclairage adéquat lorsque la luminosité baisse et de signalisation afin que tous puissent se déplacer à vélo aisément, peu importe le moment de la journée (**actions 2.2.1, 2.3.2 et 2.3.3**). L'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie de déploiement de stationnements pour vélos permettra également de mieux répondre aux besoins des cyclistes en bonifiant l'offre aux endroits les plus propices sur le territoire (**action 1.3.1**).

De manière plus générale, la Ville s'engage par ses processus à inclure les besoins en mobilité active et d'accessibilité universelle dans tous les projets de réfection et d'ouverture de rue (**actions 1.1.1 et 3.1.1**). Elle s'engage également à actualiser ses outils de conception pour que ses rues soient adaptées au milieu de vie dans lesquels elles s'insèrent afin qu'elles puissent être sécuritaires et confortables pour l'ensemble de la population (**action 3.1.2**). Finalement, dans un souci de développement durable, la Ville documentera l'état des infrastructures pour les piétons et les cyclistes afin de prioriser leur entretien et assurer leur pérennité (**action 2.2.6**).

Cibles

- 1 Éclairer 25 % du réseau cyclable hors rues**, ce qui représente l'ajout d'éclairage sur environ 5,3 km ce réseau
- 2 Ajouter 65 kilomètres déneigés au réseau cyclable** quatre saisons avant 2028
- 3 Prolonger la durée de la période** au cours de laquelle le réseau cyclable est praticable **à 184 jours**
- 4 Mettre à niveau 50 kilomètres du réseau cyclable** avant 2028
- 5 À partir de 2025, inclure le volet cyclable à 100 % des corridors scolaires** visées par des projets de la Stratégie de sécurité routière

